

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs	Date de la convocation	Date de publication
47	2	0	2	20 novembre 2014	5 décembre 2014

Présents : M. BLANC, Maire ; M. MERCIER, Mme BONNEFOY, Mme MICHEL, M. MOUSNY, M. GUINOT, M. REBEYROL, Mme SERRE, M. CARTIER, Mme MORDANT, Mme PRENOIS, Mme SVABEK, Maires-Adjointes ; Mme LAUTREC, Mme FENOLL, M. TINAT, M. CHALON, M. LASNIER, Mme VANNIEUWENHUYZE, Mme BERGERAULT, M. CIUP, M. SERIZIER, Mme PELLERIN, M. LANTOINE, Mme VASKOU, Mme LEGOUHY, Mme TROUILLOT, Mme MARTIN, M. EPINETTE, M. MESEGUER, Mme DA SILVA, M. ARCHIMBAUD, Mme MAGOT, M. CHARPAGNE, Mme DI PRIMA, M. d'ORMESSON, M. GUEGUEN, Mme LIEVRE-GUINOT, Mme FELIX, M. GUERINEAU (jusqu'à la délibération n°13), Mme BIGUIER, M. FRAGNIER, Mme SINSOULIER (délibération n° 1 et à partir de la délibération n° 19), M. BEDIN, Mme BEZOU, M. LEFELLE, Mme BESSARD, M. CROTTE, Mme LANGER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés avec pouvoir :

Mme BORGHI donne pouvoir à Mme LEGOUHY
M. GUERINEAU donne pouvoir à M. BEDIN (à partir de la délibération n° 14)
Mme SINSOULIER donne pouvoir à M. LEFELLE (de la délibération n° 2 à n° 18)

Mme LIEVRE-GUINOT et M. LEFELLE sont désignés comme secrétaires de séance.

N° : 2
Rapporteur : M. le Maire

Nomenclature
1.6

COMMANDE PUBLIQUE
CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA CULTURE
Concours d'architecture
Attribution du marché de maîtrise d'œuvre
Autorisation de signer le marché

Lors de sa séance du 20 septembre 2013, le Conseil Municipal a approuvé le projet de construction de la Maison de la Culture et autorisé le lancement d'un concours d'architecture.

Le coût prévisionnel des travaux a été fixé à 21 000 000 € HT (valeur septembre 2013) soit 25 200 000 € TTC.

Le 18 décembre 2013, le Jury a sélectionné les candidatures des quatre groupements suivants :

Désignation des architectes	Adresses
Groupement A+ Production (mandataire) / A & T/ Khephren / Alto / Lamoureux / VPEAS / CL Infra	36 Boulevard de la Bastille – 75012 PARIS
Groupement ARCHITECTURE STUDIO (mandataire) / EGIS BATIMENTS / ECO CITES / TPC / VIVIE & ASSOCIES / ARTKAS	10 rue Lacuée – 75012 PARIS
Groupement IVARS & BALLETT (mandataire) / INEVIA / serdB / E.I.B / IDF / ECI / 3IA / AT	19 rue Jules Charpentier – BP 90935 – 37009 TOURS
Groupement ATELIER CARRE D'ARCHE (mandataire) / AAUP KAUZ / BLATTER / ESBAT / SEITH/ ALTIA / A & T / ORLING	200 rue de Lazenay – 18000 BOURGES

Les quatre groupements ont remis, anonymement, leurs offres. Lors de sa séance du 19 juin 2014, le Jury a pris connaissance du dossier d'analyse de la Commission Technique.

Le jugement des prestations a été effectué suivant les critères énoncés à l'article 5-2 du règlement de consultation soit :

- respect du programme (notamment les surfaces affectées aux locaux et le nombre de places réservées au public dans le grand et le petit théâtre) ;
- fonctionnalité du projet ;
- crédibilité financière : coût de la construction et coûts de fonctionnement (maintenance, exploitation et personnel chargé de son exploitation technique et administrative) ;
- principes d'écriture architecturale ;
- qualité des solutions techniques et des matériaux proposés ;
- performances environnementales.

Chaque membre du Jury a ainsi pu classer les projets par ordre de préférence, attribuant un point au projet classé premier, deux points au projet classé deuxième, trois points au projet classé troisième et quatre points au projet classé quatrième.

Les résultats sont les suivants :

Dossiers	M	D	L	C
Groupement concerné	Groupement ATELIER CARRE D'ARCHE (mandataire) / AAUP KAUZ / BLATTER / ESBAT / SEITH/ ALTIA / A & T / ORLING	Groupement ARCHITECTURE STUDIO (mandataire) / EGIS BATIMENTS / ECO CITES / TPC / VIVIE & ASSOCIES / ARTKAS	Groupement A+ Production (mandataire) / A & T/ Khephren / Alto / Lamoureux / VPEAS / CL Infra	Groupement IVARS & BALLETT (mandataire) / INEVIA / serdB / E.I.B / IDF / ECI / 3IA / AT
Estimation prévisionnelle travaux (TTC) -valeur septembre 2013 -avec certaines options (pour une comparaison homogène des 4 projets)	25 200 000 €	26 036 707 €	26 135 137 €	25 960 800 €
Taux de rémunération du Maître d'œuvre -mission de base	13,35 %	13 %	14,8 %	12,2%
Mission complémentaire (TTC) signalétique et affichage extérieur et intérieur	26 400 €	60 000 €	120 000 €	30 000 €
Montant rémunération (TTC)	3 364 200,00 + 26 400,00 = 3 390 600,00 €	3 384 771,91 + 60 000,00 = 3 444 771,91 €	3 868 000,28 + 120 000,00 = 3 988 000,28 €	3 167 217,60 + 30 000,00 = 3 197 217,60 €
Nombre de points obtenus	51	43	32	24
Classement final	4	3	2	1

Après avoir délibéré sur les prestations anonymes et procédé à un vote à bulletin secret, le Jury a classé en première position le projet présenté par le candidat IVARS & BALLETT (projet C), qui a recueilli le plus petit nombre de points.

Compte tenu de la qualité et de la diversité des projets présentés par les groupements, l'ensemble des candidats non retenus doit être indemnisé intégralement, conformément à la position du jury et à la délibération du Conseil Municipal en date du 20 septembre 2013.

Au vu du procès-verbal du Jury en date du 19 juin 2014 puis de l'examen de l'enveloppe contenant le prix, le groupement, dont la société IVARS & BALLETT est mandataire, a été désigné lauréat du concours.

Suite à la dernière phase de la procédure, à savoir la négociation avec le lauréat, intervenue du 19 septembre au 19 novembre 2014, le résultat obtenu est le suivant :

- estimation prévisionnelle des travaux : 25 003 200 € TTC (valeur septembre 2013) ;
- taux de rémunération sur mission de base : 12,61 % ;
- mission complémentaire (signalétique et affichage extérieur et intérieur) : 30 000,00 € TTC ;
- Montant total de la rémunération : 3 182 903,52 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE
par 43 voix "pour" (Majorité et M. GUERINEAU, Mme BIGUIER, M. BEDIN, Mme BESSARD, Mme LANGER)

1. d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de construction de la Maison de la Culture au groupement IVARS & BALLETT (mandataire) / INEVIA / serdB / E.I.B / IDF / ECI / 3IA / AT ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou M. le Maire-Adjoint délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à signer le marché avec le groupement IVARS & BALLETT (mandataire) / INEVIA / serdB / E.I.B / IDF / ECI / 3IA / AT et à en suivre l'exécution.

étant précisé que Mme FELIX, M. FRAGNIER, Mme SINSOULIER (pouvoir à M. LEFELLE), Mme BEZOUÏ, M. LEFELLE, M. CROTTE, ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme et certification d'affichage, à la porte de l'Hôtel de Ville, le 5 décembre 2014.

Acte rendu exécutoire après
dépôt électronique de la Préfecture le - 3 DEC. 2014
publication du 5 décembre 2014

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
François POUPLY



Pascal BLANC
Maire de Bourges
Président de Bourges Plus